

LA BIBLE DU BAC ES

Ont contribué à la réalisation de cet ouvrage :

Wendy Benoît (anglais)

Éric Fourcassier (philosophie)

Pierre Larivière et Jean-Marc Ravier
(mathématiques)

Didier Giorgini et Cédric Oline (histoire-géographie)

Michel Robichez (SES)

ISBN : 9782820805171

© rue des écoles, 2015.

Achevé d'imprimer en France par Dupli-Print, en décembre 2015.

Dépôt légal : décembre 2015.



Sciences économiques et sociales

Sujet national, juin 2015

Dans quelle mesure l'action des pouvoirs publics est-elle efficace pour lutter contre les inégalités ?

Document 1

Niveaux de vie annuels avant et après redistribution en 2012 (en euros par unité de consommation — mode de calcul permettant de tenir compte de la composition des ménages.)

	D1	D10	Ensemble
Revenu avant redistribution (A)	4 128	72 195	25 649
Prélèvements dont :	- 165	- 15 886	- 3 523
Financement de la protection sociale (contributions sociales et cotisations sociales)	- 209	- 5 716	- 1 804
Impôts directs	45	- 10 170	- 1 719
Prestations dont :	5 985	345	1 430
Prestations familiales	1 925	298	718
Aides au logement	1 831	18	351
Minima sociaux ¹	2 229	29	360
Revenu disponible (B)	9 948	56 654	23 556
Taux de redistribution (B-A)/A	141,0 %	- 21,5 %	- 8,2 %

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % des personnes au niveau de vie le plus faible (avant redistribution) perçoivent en moyenne 5 985 euros de prestations par an et par unité de consommation.

Source : France, portrait social, INSEE, 2013.

Document 2

L'article 1^{er} de la Constitution précise que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives » et son article 4 que les partis et groupements politiques « contribuent à la mise en œuvre » de ce principe.

Plusieurs lois ont été adoptées faisant application de ce principe [...].

La loi n°2000 - 493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives

1. Les minimas sociaux consistent à assurer un revenu minimal aux personnes en situation de précarité.

a d'abord imposé l'alternance stricte femmes-hommes² sur les listes aux élections européennes et aux élections sénatoriales à la proportionnelle ainsi qu'une alternance par tranche de six candidats aux élections municipales et régionales. La loi prévoit de surcroît une sanction financière à l'encontre des formations politiques ne respectant pas ce principe dans la présentation des candidatures aux élections législatives.

[...] La loi n°2007 - 128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives étend l'obligation de la stricte alternance femmes — hommes dans la composition des listes pour l'élection de l'exécutif des régions et des communes de 3 500 habitants et plus. Ainsi, la loi prévoit une obligation de parité sur les listes d'adjoints élus par les conseils municipaux.

Source : assemblée-nationale.fr.

Document 3

Évolution des indicateurs de pauvreté en France

	2008	2009	2010	2011
Seuil à 60 % de la médiane				
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 836	8 173	8 520	8 729
Taux de pauvreté (en %)	13,0	13,5	14,0	14,3
Seuil de pauvreté (euros constants 2011/mois)	985	989	978	977
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros constants 2011/mois)	803	801	792	790
Seuil à 50 % de la médiane				
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 272	4 507	4 677	4 856
Taux de pauvreté (en %)	7,1	7,5	7,7	7,9
Seuil de pauvreté (euros constants 2011/mois)	821	824	815	814
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros constants 2011/mois)	676	681	671	673

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : En 2011, 14,3 % de la population vit avec un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté).

Source : « Les niveaux de vie en 2011 », *INSEE Première*, septembre 2013.

2. Système dans lequel, sur une liste électorale, un homme candidat alterne avec une femme candidate et ainsi de suite jusqu'à la fin de la liste.

Document 4

Espérance de vie à 35 ans des hommes en France selon leur catégorie socioprofessionnelle

	Cadres	Ouvriers
Espérance de vie totale	47 ans	41 ans
Espérance de vie sans problèmes sensoriels et physiques ³	34 ans	24 ans

Source : INED, données 2003.

Comprendre la question

La formulation du sujet laisse entendre qu'on attend du candidat non seulement qu'il décrive les instruments sur lesquels s'appuient les politiques publiques visant à réduire les inégalités, mais aussi qu'ils portent un jugement sur l'efficacité de ces politiques. On ne peut, sur ce dernier point, que vous conseiller d'être prudent et surtout d'éviter les affirmations sommaires : le sujet est en effet délicat, et il est porteur de clivages idéologiques vis-à-vis desquels vous devez rester distancié. Les documents permettent cependant de conclure sur certains aspects, le document 1 allant plutôt dans le sens d'une confirmation de l'efficacité de la redistribution, alors que les documents 3 et 4 conduisent plutôt à un jugement critique sur les résultats de la lutte contre les inégalités.

Mobiliser ses connaissances

Traiter ce sujet avec rigueur exige d'abord de bien connaître les logiques et les mécanismes de la redistribution des revenus à laquelle procèdent les pouvoirs publics, notamment la logique de la progressivité du prélèvement fiscal sur les revenus et les conditions (différentes selon les cas) dans lesquelles sont versées les prestations sociales (avec ou sans prise en compte des niveaux de revenus des bénéficiaires). Il faudra extraire du document 1 quelques données significatives, notamment en analysant la dernière ligne du tableau, qui fait la synthèse des différents mécanismes évoqués dans les lignes précédentes. Mais le devoir ne doit pas se limiter aux inégalités monétaires. Les documents 2 et 4 présentent d'autres formes d'inégalités qu'il convient d'aborder de manière spécifique. En particulier, la lutte contre les discriminations fait partie des aspects sur lesquels le devoir doit se pencher. On pourra compléter l'exemple du document 2 (loi sur la parité hommes/femmes en politique) par d'autres exemples de mesures anti-discrimination (le CV anonyme, par exemple, ou les filières réservées d'accès aux grandes écoles). Enfin, le constat d'une aggravation de la pauvreté ces dernières années en France doit venir relativiser le bilan global de l'efficacité du combat contre les inégalités.

3. Espérance de vie avant de rencontrer des difficultés dans les activités du quotidien (difficultés à voir, à entendre, à marcher, à monter et descendre des escaliers, etc.).

Introduction

Les pays démocratiques affichent le principe de l'égalité entre les êtres humains comme un élément central de leur système de valeurs. Cette exigence à la fois morale et politique conduit les pouvoirs publics, dans ces pays, à chercher à réduire les inégalités existantes à l'aide d'une panoplie diversifiée d'instruments, qui vont du prélèvement fiscal à l'arme des lois contre les discriminations, en passant par le versement de prestations sociales ou la fourniture de services collectifs. Le bilan de l'efficacité de ces différents outils est a priori positif et révèle une réduction de certaines inégalités. Pourtant, malgré l'ampleur de l'arsenal des moyens mis en œuvre, ces politiques laissent apparaître des lacunes et des limites qui en affaiblissent la portée.

I. Une panoplie diversifiée d'instruments au service de la lutte contre les inégalités monétaires

Le premier instrument utilisé par les pouvoirs publics consiste à procéder à une redistribution des revenus primaires, tels qu'ils découlent de l'activité économique. Ce mécanisme de redistribution s'appuie sur une logique de progressivité des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) et sur le versement (sélectif ou non) de prestations sociales.

1. La logique globale des prélèvements obligatoires

Le document 1 permet de mesurer la progressivité des contributions fiscales et sociales demandées aux ménages, en fonction de leur niveau de revenus. On remarque que, si le prélèvement moyen par unité de consommation est, en 2012, de l'ordre de 3 500 euros, il n'est que de 165 euros pour les ménages appartenant à D1 (les 10 % au niveau de vie le plus faible), alors qu'il est de près de 16 000 euros pour les ménages au niveau de vie le plus élevé (D10), soit un rapport D10/D1 proche de 100.

On retrouve ce principe de la progressivité dans le financement de la protection sociale par les cotisations (rapport de 1 à 27 entre D1 et D10), mais plus encore en ce qui concerne les impôts directs (rapport de 1 à 200). L'impôt sur le revenu est l'élément central de cette progressivité fiscale puisque le système des taux progressifs aboutit à ce que la moitié environ des ménages ne paient pas l'impôt sur le revenu, alors que les revenus les plus élevés acquittent un prélèvement fiscal conséquent.

2. Les prestations sociales, instrument majeur de la lutte contre les inégalités

L'autre facette de la redistribution consiste à verser aux ménages des prestations sociales, visant à couvrir, en partie, les conséquences financières des « risques sociaux » que sont la maladie, le chômage, la vieillesse, le handicap ou la charge d'enfants. Certaines de ces prestations sont versées quel que soit le niveau de revenu (allocations familiales jusqu'en juillet 2015 ou remboursements maladie), d'autres au contraire obéissent à la logique de la sélectivité ou de la dégressivité : c'est le cas des indemnités de chômage, des aides au logement, de l'allocation de rentrée scolaire ou du RSA.

De ce fait, les prestations sociales jouent un rôle important dans la réduction des inégalités : le document 1 indique un versement moyen annuel de près de 6 000 euros (par UC) pour les ménages de D1, alors qu'il n'est que de 345 euros pour les ménages de D10. Ce sont les aides au logement et les minima sociaux (versés sous condition de ressources) qui sont les plus redistributifs.

3. Un bilan qui semble témoigner de l'efficacité de la redistribution

Si l'on s'en tient aux deux catégories extrêmes évoquées par le document 1, on peut constater une forte réduction des inégalités monétaires par la redistribution : la « fourchette » des revenus (par UC) passe en effet de 1 à 17 à 1 à 5,5 environ. Les ménages les plus pauvres voient leur revenu disponible augmenter de 41 %, alors que les ménages les plus aisés le voient diminuer de 21,5 %. Cette comparaison des deux groupes extrêmes ne permet cependant pas de conclure sur la redistribution au sein des groupes intermédiaires, soit 80 % des ménages.

II. Les autres instruments : services collectifs et lutte contre les discriminations

Les inégalités entre les citoyens ne se limitent cependant pas aux seules inégalités de revenus ou de patrimoines. La lutte contre les inégalités peut aussi s'appuyer sur la fourniture des services collectifs et sur la législation contre les discriminations.

1. Les services publics, une forme indirecte de redistribution

La mise à disposition de l'ensemble de la population de services collectifs gratuits ou à moindre prix est, en effet, un autre levier de promotion de l'égalité. L'accès à des services comme l'école publique, les musées, la sécurité assurée par la police, les urgences des hôpitaux publics, ou encore la gestion des biens publics (espaces verts, sites naturels, etc.) obéit à une logique d'universalité, tous les citoyens pouvant potentiellement en bénéficier. Cependant, le financement de ces services se fait, au moins en partie, par le prélèvement fiscal. Dans la mesure où celui-ci est progressif, ces services collectifs organisent donc une sorte de transfert entre catégories sociales. Ils sont rendus plus accessibles aux catégories pauvres que si leur accès obéissait à une logique de marché. L'élément le plus représentatif de cette logique de réduction des inégalités est l'accès au savoir à travers l'école publique et gratuite, accès qui peut devenir le tremplin d'une mobilité sociale ascendante pour les catégories populaires.

2. La loi, au service de la lutte contre les discriminations

Le principe d'égalité, théoriquement incontestable dans nos pays démocratiques, se trouve fréquemment confronté à des pratiques discriminatoires à l'égard de tel ou tel groupe social. On peut trouver des illustrations nombreuses de ces situations dans l'accès à l'emploi, aux postes de responsabilité ou encore aux mandats électoraux. Ces pratiques étant bien souvent masquées, les pouvoirs publics peuvent les empêcher (ou au moins les limiter) en utilisant l'arme de la loi. L'instauration de quotas dans l'accès à certaines fonctions, la pénalisation des comportements discriminatoires doivent, en principe, conduire à réduire ce type d'inégalité. Le document 2 décrit comment la législation sur les candidatures aux fonctions politiques a peu à peu desserré la mainmise masculine sur l'accès aux mandats électoraux, qu'il s'agisse de la composition du Parlement européen, des conseils régionaux ou municipaux. Cette obligation de parité permet de rééquilibrer (encore imparfaitement) l'accès des hommes et des femmes à la vie publique, en faveur de ces dernières.

III. La lutte contre les inégalités, un bilan contrasté

Il est délicat de porter un jugement global sur l'efficacité des politiques publiques en matière de réduction des inégalités : si certaines facettes de l'action publique ont incontestablement des effets positifs, de larges lacunes et des effets pervers sont cependant repérables.

1. Une tendance à l'accroissement des inégalités économiques

De nombreuses études attestent que les dernières décennies ont vu, dans la plupart des pays, s'accroître les écarts de revenus et de patrimoines. Certes, l'essentiel de cette évolution est directement lié au contexte de crise, de croissance ralentie et de persistance d'un chômage de masse. Mais, face à ces évolutions, l'action publique s'est révélée relativement impuissante et n'est parvenue qu'à endiguer les dégâts les plus graves. Le document 4 témoigne, par exemple, de la permanence d'une inégalité majeure, l'inégalité devant la mort : l'écart d'espérance de vie à 35 ans entre cadres et ouvriers est de 6 années, et cet écart est encore plus marqué (10 ans) si on envisage l'espérance de vie « en bonne santé ». Cela révèle que le socle des inégalités sociales, qui additionne les inégalités monétaires mais aussi sanitaires ou culturelles, n'est qu'en partie entamé.

2. La montée de la pauvreté

Sur un autre registre, la pauvreté ne recule pas en France. Entre 2008 et 2011 (document 3), le taux de pauvreté (quel que soit le seuil retenu) a progressé (de 13 % à 14,3 % pour le seuil à 60 % du revenu médian). La pauvreté ainsi définie concerne aujourd'hui en France plus de 8,5 millions de personnes, dont une forte proportion d'enfants et de jeunes. Par ailleurs, cette paupérisation d'une partie de la population se reflète dans le recul du niveau de vie médian des personnes pauvres en euros constants.

3. L'existence d'effets pervers

Enfin, le système de redistribution est parfois critiqué par certains courants d'analyse en raison des effets pervers de désincitation qu'il produirait sur les catégories les plus modestes. L'assistanat que développerait la protection sociale, notamment les minima sociaux du type RSA, conduirait, selon certains, à pérenniser les situations de dépendance, d'inactivité et de chômage, et déboucherait sur un cercle vicieux de la pauvreté.

Conclusion

L'arsenal des instruments dont disposent les pouvoirs publics pour combattre les inégalités de toutes natures est, au final, impressionnant. Mais est-il efficace ? Il est incontestable que certaines inégalités ont régressé, à l'image, par exemple, de la discrimination à l'égard de l'emploi féminin ou de la participation des femmes à la décision politique. Pourtant, ces efforts sont en partie neutralisés par la dégradation des conditions économiques, mais aussi par l'évolution du cadre idéologique dans lequel évoluent nos sociétés. La « passion pour l'égalité » qu'évoquait, il y a près de deux siècles, A. de Tocqueville semble aujourd'hui moins vivace.